



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arras, le 9 décembre 2020

LE PREFET DU PAS-DE-CALAIS APPORTE SON SOUTIEN AU SECOURS POPULAIRE

La crise sans précédent que traverse notre pays a frappé de plein fouet le secteur associatif. C'est notamment le cas pour le Secours Populaire, qui a fêté ses 75 ans cette année.

Le Secours Populaire Français, Fédération du Pas-de-Calais (SPF62) comprend 3 antennes et 55 comités dans le département. Ses principales missions sont les suivantes : l'accès à l'alimentation, l'accès à la culture et aux loisirs, l'accès à la santé et à la prévention, ainsi que la lutte contre la précarité énergétique. L'une des actions les plus médiatisées de l'association est la « Journée des Oubliés des Vacances », organisée cette année à Bagatelle pour 3 052 bénéficiaires.

Les activités de la structure ont été fortement touchées par la crise sanitaire. **C'est pourquoi, Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, s'est rendu ce jour au siège de la fédération, afin d'échanger avec les responsables, les salariés et les bénévoles de cette association, notamment sur le soutien au développement des projets de la fédération qui peut être apporté par l'État.**

Le point central des échanges : l'aide alimentaire

Le SPF 62 est un acteur majeur de l'aide alimentaire dans le département avec près de **12 000 bénéficiaires**.

Dès l'annonce du confinement, la structure a travaillé conjointement avec les services de l'État pour assurer le maintien de l'aide alimentaire sur le territoire dans une période particulièrement complexe en termes de mobilisation de bénévoles et de captation du public vulnérable. L'association participe également activement aux instances de coordination départementales organisées par l'État.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Depuis début 2020, le nombre de nouvelles demandes d'aide alimentaire auprès des antennes locales ne cesse d'augmenter. Près de 800 nouvelles familles ont ainsi été comptabilisées à l'issue du premier confinement (soit + 30%).

Le nombre d'accompagnements avait par la suite, de manière provisoire, durant le printemps 2020, retrouvé un niveau plus habituel (2300 familles accompagnées) avant de se dégrader à nouveau avec la mise en œuvre du second confinement : plus de 150 nouvelles familles ont ainsi été recensées, dont de nouvelles typologies de publics tels que les commerçants.

Focus sur les aides exceptionnelles accordées par l'État au SPF62

Afin de pouvoir aider les personnes à accéder à l'alimentation durant cette crise, le gouvernement a organisé la distribution de chèques d'urgence alimentaire. **600 chéquiers ont ainsi été délégués au SPF 62.**

Par ailleurs, pour faire face aux dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire, le SPF a bénéficié de subventions exceptionnelles d'État pour un montant total de 282 125 euros.

Focus sur les aides de droit commun

En tant qu'acteur central de l'aide Alimentaire, le SPF peut bénéficier de financements permettant l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement. En 2020, les services de l'État ont ainsi appuyé, pour un montant de 25 000 euros, le financement de transports frigorifiques permettant le respect des normes d'hygiène lors des ramasses de denrées.